

RAPPORT

au Conseil Communal de Montreux
de la commission nommée pour l'examen du
postulat de M. Anthony Huys « La sécurité routière et la
convivialité au village de Glion »

Président : M. BUHOLZER Jean-Pierre

Membres : Mme CAILLET Priska
MM. BARBEY Stéphane
GONZALEZ Francis
HESS Yanick
HUYS Anthony
JORGE José
LOMBARDO Antonio
SCHNEIDER Edgar
SPAHN Pierre-André
TARUSSIO Dino

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs

La commission chargée de l'examen du postulat de M. Anthony Huys « La sécurité routière et la convivialité au village de Glion » s'est réunie le lundi 5 mai 2008, dans la cour du collège de Glion. Tous les membres étaient présents. M. Patrick Millasson était remplacé par M. Edgar Schneider et M. Rudolf Thomann par M. Antonio Lombardo. Municipalité était représentée par M. Christian Neukomm. MM. François Lambelet et Rocco Volpe étaient également présents en tant que chefs de service.

Le motionnaire nous distribue une liste d'endroits concernant la sécurité routière et d'autres lieux méritant réflexion ainsi que deux commentaires sur une meilleure convivialité au village.

Il se plaint de la vitesse des véhicules devant le bâtiment scolaire. Mais il s'agit d'une route avec un virage très marqué, ce qui freine naturellement les automobilistes tentés par la vitesse. Il semblerait que ceux-ci ne peuvent pas dépasser le trente à l'heure.

Certains commissaires notent que la délimitation entre l'espace "école" et l'espace "routier" laisse à désirer. Un chef de service ajoute qu'il n'est plus possible de peindre sur la chaussée un triangle à l'intérieur duquel figurent des visages d'enfants se rendant à l'école. Par contre, il serait possible de poser une bande rugueuse pour que conducteurs/trices ralentissent.

Puis, en contrebas de l'école, les commissaires se retrouvent sur la route du Bugnon, qui forme une assez longue rectiligne. Evidemment la tendance générale est de rouler à une vitesse excessive. Un commissaire propose des voitures garées de part et d'autre du trottoir, d'une façon décalée, ce qui contraindrait les zéloteurs du champignon à modérer leur tempérament.

Ensuite on se tient devant l'hôtel des Alpes, où logent les étudiants qui sont bruyants. Leur manque de discipline au centre du village est flagrant. Bris de verre et autres incivilités rythment parfois le quotidien des habitants du bourg. Selon les termes du motionnaire Glion ne doit pas devenir un prolongement de l'école hôtelière. On ne peut pas laisser les étudiants faire n'importe quoi ! La police vient sur place, informe ces trublions sur leurs devoirs de respect des lieux, mais peine perdue..., cela recommence un peu plus tard ou un autre jour.

Un peu plus loin, les commissaires s'arrêtent devant une ruelle qui tombe perpendiculairement sur la route du Bugnon. Cette intersection doit être sécurisée, selon certains intervenants, car elle présente un réel danger.

Sur la route de Valmont, il faudrait faire mieux cohabiter piétons et automobilistes. On pourrait mettre en place "un trottoir jaune".

Le municipal insiste sur le fait qu'on ne peut pas prendre en considération toutes les demandes, car la commune manque de moyens financiers pour répondre à ces requêtes!

Un commissaire précise qu'il s'agit d'un postulat. Cela signifie que le rôle de la commission est d'établir des constats et qu'elle doit plutôt s'abstenir de faire des propositions, C'est à la municipalité de revenir sur le sujet avec un préavis approprié. Il ajoute qu'il faut éduquer parents et enfants en ce qui concerne la circulation. Il pense que trop d'enfants ne savent plus marcher, car ils sont systématiquement voiturés par leurs parents.

Un autre commissaire demande s'il existe un concept global sur la circulation à Glion, car il lui semble qu'il n'y a pas de vue d'ensemble dans ce domaine par rapport au village.

Un intervenant affirme que des travaux ont déjà été exécutés comme des marquages jaunes au sol. Il ajoute qu'on pourrait poser un "speedy" dans l'axe montant (Valmont - Les Avants), avant de prendre des mesures de modération de trafic dans ce secteur.

Un autre affirme qu'il faut hiérarchiser les demandes de sécurisation selon les urgences qui se présentent à cet effet. Par exemple, il y a la possibilité de quitter à pied les courts de tennis voisins de la route de Glion par un passage débouchant directement sur celle-ci. En l'occurrence, il faudrait, selon certains commissaires, condamner cette sortie menant en droite ligne sur la route.

Le motionnaire nous informe que tous ces problèmes susmentionnés ont déjà été soulevés lors de réunions de l'Association des Intérêts de Glion.

Puis on passe au vote. C'est à l'unanimité que ce postulat est accepté.

Jean-Pierre Buholzer